



Ciboure.

2. Texte en application duquel l'Autorisation est conclue : Procédure de sélection préalable prévue à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3. Objet de l'Autorisation : Occupation et exploitation à des fins commerciales d'un emplacement privatif du domaine public dans le port de Saint Jean de Luz – Ciboure.

4. Lieu d'exécution : Port de Pêche et de Commerce de Saint Jean de Luz – Ciboure.

5. Durée de l'Autorisation : une année renouvelable 4 fois, dans la limite de 5 ans maximum

6. Début de l'Autorisation : 1<sup>er</sup> janvier 2020

## II. Conditions de participation

□

□ 1. Modalités d'attributions : Contrat unique.

2. Critères de sélections : Quatre critères de sélection sont prévus conformément à l'article 8 du règlement de consultation.

- Critères généraux (3)
  
- Critères techniques (1)

3. Date limite de réception des offres : **Mardi 09 juillet 2019, 12 heures.**

### III. Renseignements divers

□

□

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat, sous forme papier ou par voie électronique dans les conditions exposées ci-après :

**- Le cahier des charges est disponible en le téléchargeant ci-dessous:**

[&nbsp;](#)

**CAHIER DES CHARGES**

[Annexe 1 - Plan d'eau](#)

[Annexe 2 - Plan Panne A](#)

[&nbsp;](#)

**- Ou par mail :**

Direction Ports & Equipements

Service Port de Pêche de Saint Jean de Luz – Ciboure

50/51 allées Marines – BP 215

64102 Bayonne – Cedex

[www.port-saintjeandeluz-ciboure.com](http://www.port-saintjeandeluz-ciboure.com)

Sébastien LE REUN

[s.lereun@bayonne.cci.fr](mailto:s.lereun@bayonne.cci.fr)

Ou

Marie-Loli GAGO

[m.gago@bayonne.cci.fr](mailto:m.gago@bayonne.cci.fr)